



BRIEFING

Bienvenue au Rallye Historique de la Comarca del Asón ! Nous avons tout mis en œuvre pour vous offrir un événement de haut niveau. Nous sommes conscients que quelques erreurs peuvent subsister et espérons que vous nous pardonneriez.

- Enregistrement. Nous vous recommandons de vous enregistrer à l'hôtel avant le calibrage et la vérification. Les chambres sont réservées au nom du pilote inscrit. Le samedi, si vous ne passez pas la nuit à l'hôtel, vous devrez libérer votre chambre avant le départ de la deuxième étape. Une consigne à bagages est disponible à la réception.
- Parc Fermé. Une fois vérifiée, la voiture ne pourra plus quitter le Parc Fermé.
- Stationnement des remorques. Un parking adjacent au Parc Fermé est prévu pour le stationnement des remorques. Veuillez les garer côte à côte dans la zone délimitée.



- Briefing obligatoire en présentiel.

Vendredi à 18h45 au Parc Fermé/Centre Sportif.

Samedi à 9h50 au Parc Fermé/Centre Sportif.

Un petit-déjeuner d'équipe est prévu au restaurant Los Acebos à 9h00, suivi d'un déjeuner à l'hôtel Cosmopol à 13h30 et d'un dîner après la remise des prix, toujours au restaurant Los Acebos. (Voir le plan d'accès) L'accès sera UNIQUEMENT autorisé aux personnes munies des bracelets du rallye remis lors du contrôle technique.



- **Transpondeur.** Il sera distribué lors du contrôle technique et restera sous la responsabilité de l'équipe jusqu'à sa restitution aux organisateurs. À 18h30, un membre de l'équipe devra être dans la voiture ou celle-ci devra être déverrouillée pour le départ.
- **En cas d'URGENCE,** appelez le +34616822201 (PAS DE WHATSAPP). Ce numéro figure sur le carnet de route et le roadbook. Pendant le rallye, le groupe WhatsApp sera uniquement disponible pour la réception des messages.
- **Ordre de départ.** L'ordre de départ sera celui de la liste officielle des participants tout au long de l'événement, en tenant compte de la position des véhicules abandonnés. Les départs auront lieu toutes les 30 secondes. Aucun nouvel horaire de départ ne sera modifié, sauf en cas de force majeure.
- **Contrôles horaires et regroupements.** Aucun retard ne sera pénalisé. Les départs anticipés des regroupements seront pénalisés. Ces contrôles seront effectués sur place et/ou automatiquement.
- **Points de contrôle secrets.** Nous maintenons notre politique de ne pas placer de points de contrôle dans les zones où il est très difficile d'atteindre la vitesse moyenne requise, comme après les lignes d'arrêt, les sorties d'étape ou les changements de vitesse moyenne. Des points de contrôle pourront être placés avant et après les virages en épingle à cheveux afin de pénaliser les dépassements et les retards, encourageant ainsi une plus grande précision de la part des équipes. De même, nous souhaitons garantir le respect des riverains en zone urbaine, car la continuité de l'événement en dépend, et le respect de cette règle sera strictement contrôlé. (Aucun freinage d'urgence ne sera autorisé dans ces zones). Dans ces zones, certains points de contrôle n'entraîneront aucune pénalité pour les retards, mais les dépassements seront pénalisés (5 points par seconde) entre deux points quelconques.

Des points de contrôle secrets pourront être situés :

- N'importe quel point du parcours, sauf ceux marqués « Pas de points de contrôle » sur le roadbook.
- N'importe quel point du parcours dans les sections avec des limites de temps imposées.
- Les 600 premiers mètres d'une section.
- À partir de 100 mètres après un changement de vitesse moyenne vers une vitesse inférieure.

Des contrôles radar peuvent être présents dans :

- Les zones indiquées comme ZONES URBAINES sur la carte de l'itinéraire, avec des pénalités de 1 point/seconde pour les retards et de 5 points/seconde pour les excès de vitesse.
- Dans les zones urbaines, des contrôles de vitesse moyenne seront effectués entre l'entrée et la sortie, ou entre deux points quelconques à l'intérieur de ces zones. Seuls les excès de vitesse seront sanctionnés conformément à l'article 15-06 (5 points/seconde).

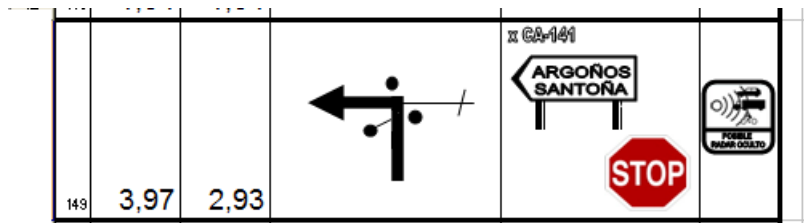


Il n'y a pas de contrôles de vitesse cachés dans :

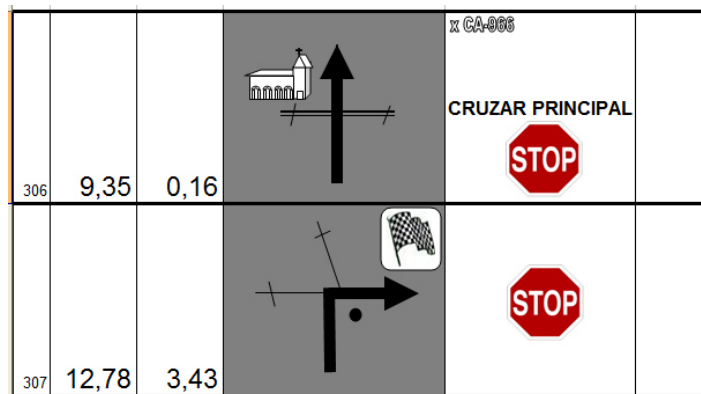
- 300 mètres après un changement de vitesse moyenne vers une vitesse supérieure sur les tronçons à vitesse moyenne.
- Les zones expressément signalées comme « Sans contrôle ».
- Sections de gravier. Une section de gravier en bon état est prévue lors de l'ES10, avec une vitesse moyenne très basse et suffisamment de temps pour récupérer ensuite. Lors de l'ES15, une section de gravier en bon état est prévue pour les vitesses moyennes prévues pour ces sections et ne comporte aucun point de contrôle.
- Points de contrôle. Des points de contrôle peuvent être présents le long du parcours, à l'intérieur et à l'extérieur des spéciales chronométrées. À la présence d'un panneau de point de contrôle, les participants doivent suivre les instructions du commissaire et s'arrêter à proximité, ou s'y rendre à pied. Si d'autres participants les précèdent au point de contrôle, ils doivent respecter l'ordre d'arrivée.
- Zones de regroupement. Des zones de regroupement sont prévues toutes les quelques spéciales, à proximité de restaurants et de bars, pour permettre aux participantes de prendre un café et d'accéder aux toilettes. Par courtoisie, nous vous recommandons de faciliter l'accès à ces zones pour nos participantes.
- Dans les zones de regroupement de Bustablado, Casatablas, Laredo et Arredondo, nous pourrions nous reposer quelques minutes et prendre un café.
- Chronométrage. Comme vous le savez, le chronométrage est effectué avec ANUBE au dixième de seconde près. Les temps seront disponibles, sauf imprévu, sur le site officiel du rallye www.rallyecomarcadelason.com et sur Anube.
- Zones urbaines. Le maintien de l'événement dépend du respect des limitations de vitesse, du code de la route et des nuisances sonores (surtout la nuit). Merci de votre coopération !



- Exemple Plan de route et interprétation des panneaux de signalisation.



Intersection en T avec changement de voie. La nouvelle route à emprunter est la CA141. Un panneau STOP est situé à droite avant le virage, ainsi qu'un indicateur de direction « tout droit ». Le repère indique que la mesure a été prise au niveau du panneau STOP, et non au point de corde du virage. Des radars de vitesse peuvent être installés le long du trajet jusqu'au prochain panneau.



Au panneau 306, il faut traverser une route principale et emprunter la CA966. L'arrêt est obligatoire, même si le panneau n'est pas physiquement présent (le point n'est pas visible sur le panneau). Au panneau 307, bien qu'il s'agisse d'une intersection en T avec un panneau STOP (voir le point, qui indique l'emplacement physique du panneau), la numérotation de la route à emprunter reste inchangée. En l'absence de repère, la mesure a été prise au point de corde du virage.